

RÉUNION ACE CEE DU 5 AVRIL 2019 À L'HÔTEL BEST WESTERN L'ORÉE

Jack Chopin-Ferrier remercie les participants pour leur présence. Il rappelle le festival de musique qui se déroulera à la Petite Ferme de Janvry les 11 et 12 octobre 2019, dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'ACE CEE.

• Cinq jeunes sont présentés par ViTaCité – La Mission Locale

- Ibrahim Bouguir (Bac STMG, formation Assistant comptable IFOCOP en cours) recherche un stage d'assistant comptable ;
- Tom Perrin (Bac STMG, parcours professionnalisant Développeur Intégrateur Web IFOCOP) recherche un stage ou un CDD dans l'informatique ;
- Alicia Richer recherche un poste de manutentionnaire ou de cariste ;
- Surinderjit Singh (Bac pro Maintenance des équipements industriels, BEP Métiers de l'électricité et environnements connectés) recherche un poste dans la maintenance électronique ;
- Mehalli Zineb (Bac technologique option mercatique) recherche une entreprise pour un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS Communication.

• Les brèves de Pôle Emploi

Dorothee Delluc, Directrice de l'agence Pôle emploi de Longjumeau, rappelle que les emplois francs sont expérimentés par l'État depuis le 1^{er} avril 2018, cette expérimentation devant normalement prendre fin le 31 décembre 2019. Avec le plan pauvreté et les mesures gouvernementales actuelles, une généralisation a été décidée à compter du 1^{er} avril 2019. L'objectif des emplois francs est de développer les emplois et favoriser les embauches de tous les publics inscrits à Pôle Emploi et issus des quartiers prioritaires de la ville (à Longjumeau : La Rocade-Bel Air ; à Massy : Bièvre-Poterne et Opéra). Dans le cadre de ces emplois francs, une aide de 2 500 € par semestre (pour un temps plein) est versée à l'employeur qui cotise à l'assurance chômage et qui embauche en CDD de 6 à 24 mois un demandeur d'emploi issu de ces quartiers ; cette aide est portée à 5000 € par semestre (pour un temps plein) pendant trois ans pour une embauche en CDI. Pour cela, l'employeur doit remplir un formulaire et le renvoyer à Pôle Emploi dans les deux mois de l'embauche, accompagné des pièces justificatives.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat de Pôle Emploi avec le PIJ de Longjumeau et la Mission locale, un évènement est organisé le 6 juin 2019 au cœur des quartiers, à la maison Colucci de Longjumeau. L'objectif est l'emploi et le retour à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires de la ville. Tous les chefs d'entreprises intéressés pour participer à cet évènement sont invités à contacter le Pôle Emploi de Longjumeau. L'autoentrepreneuriat et le portage salarial seront également évoqués lors de cette manifestation.

• Factoryz : Le partage de ressources au service de l'agilité de l'entreprise

Laurent Nury, Directeur Agence Île-de-France Ouest Factoryz, indique que l'entreprise Factoryz a pour objectif le partage de ressources entre entreprises en ce qui concerne le matériel et les ressources humaines. Pour le matériel, il s'agit pour une entreprise qui dispose de matériels qui ne sont pas utilisés à 100 % de les proposer à la location pour une entreprise qui en a besoin localement (ex. : équipements industriels, de laboratoire, R&D, espaces logistiques, nacelle élévatrice, etc.). Cela permet à l'entreprise qui loue le matériel de dégager un revenu complémentaire, de rentabiliser un investissement et de développer des synergies. Cela peut aussi amener à la vente d'un matériel, parce que l'entreprise s'aperçoit que finalement elle ne l'utilise pas. Pour les ressources humaines, il s'agit du détachement d'un collaborateur disponible et volontaire pour une mission auprès d'une entreprise qui a des besoins ponctuels. Cela permet à une entreprise qui connaît une période de faible activité de diminuer ses charges et de valoriser les compétences d'un collaborateur et à l'entreprise bénéficiaire de trouver des compétences de manière locale. La loi du 28/01/2011, dite « loi Cherpion », permet le prêt à but non lucratif de salariés, c'est-à-dire en refacturant leur salaire y compris les charges sans faire de bénéfices. Cela permet de donner de la souplesse au CDI. Il s'agit d'une mobilité temporaire, car elle doit être inférieure à deux ans. Factoryz facilite

la formalisation de ce détachement en proposant une convention de prêt type entre les deux entreprises et un avenant type au contrat de travail du salarié. Il existe bien sûr une charte de déontologie qui interdit entre autres de débaucher les salariés détachés.

Le fonctionnement de Factoryz repose sur plusieurs piliers : tout d'abord, une plateforme Internet collaborative et intuitive, avec une cartographie qui permet d'identifier les ressources proposées en matériel et en ressources humaines. En outre, un réseau d'agences (en Île-de-France et en Rhône-Alpes actuellement) est là pour accompagner les entreprises. Le partage de ressources est très utile pour animer une zone d'activités : on partage un matériel avec une entreprise voisine et l'on découvre à cette occasion que c'est un prospect et un prescripteur. Factoryz organise des réunions de territoire et peut aider les entreprises à déterminer ce qui est partageable, à travers un audit de partage de ressources. Ce travail est en cours sur Antony avec une association d'entrepreneurs d'Antony pôle, par exemple.

Les entreprises peuvent s'inscrire sur le site Internet gratuitement (www.factoryz.fr) et indiquer leurs ressources, mais elles ne peuvent pas échanger. Lorsqu'on souscrit un abonnement mensuel, on peut avoir accès à toutes les ressources et, en un clic, être en relation avec la personne chargée des ressources et commencer à discuter. La plateforme peut aussi être semi-ouverte (par exemple pour une zone d'activité) ou fermée (ce qui est plutôt destiné aux grands groupes qui veulent formaliser leurs échanges). L'abonnement s'élève à 60 € par mois pour les entreprises de moins de 10 salariés (moins de 100 salariés : 100 € par mois ; moins de 250 salariés : 250 € par mois).

Voir le PowerPoint de présentation de Factoryz joint à ce compte-rendu.

• **Le développement du programme « Achats/PME-grands groupes Paris-Saclay »**

Laurent Cordelier, Chef de projet – Relation aux entreprises, EPA Paris-Saclay/CCI Paris IDF, rappelle que ce programme est le fruit d'un travail mené avec des clubs d'entreprises sur le cluster. L'objectif était de définir les besoins des entreprises pour créer des actions collectives et opérationnelles. En effet, un des enjeux de la stratégie de développement économique de Paris-Saclay est de favoriser l'intégration des entreprises à la dynamique du cluster, en renforçant les synergies entre les acteurs. Le besoin principal exprimé a été le renforcement des relations entre les grands groupes et les TPE/PME afin de faciliter l'accès de ces dernières aux achats, principalement généraux, des grands groupes.

La démarche est fondée sur trois axes :

- des rencontres : des événements donneurs d'ordres/TPE-PME organisés chez les grands groupes de Paris-Saclay, pour que les donneurs d'ordre puissent présenter leurs besoins, ce qui permet de les anticiper ; des réunions avec les clubs d'entreprises de Paris-Saclay ;

- un site (www.ccibusiness-grandparis.fr) hébergé sur le site de la CCI, qui présente le dispositif, les partenaires et les clubs ;

- la sensibilisation et la mise en relation des entreprises par l'intermédiaire des clubs d'entreprises.

L'objectif est que les TPE/PME cernent mieux l'organisation des achats des grands groupes et répondent mieux à leurs attentes, en bénéficiant d'une information privilégiée. Pour les grands groupes, il s'agit de renforcer leurs démarches relations fournisseurs, qualité ou RSE, environnementale ou développement durable, etc., et de développer leurs relations avec des TPE/PME locales et ciblées. Vis-à-vis des clubs d'entreprises, l'objectif est de faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes et de leurs liens avec les grands groupes.

Ce projet est l'occasion d'une collaboration avec 20 clubs d'entreprises représentant plus de 1200 entreprises. 9 réunions ont eu lieu avec les clubs, les PME et les grands groupes ; 341 dirigeants ont été réunis ; 12 grands groupes sont associés à la démarche. Cette démarche, à l'initiative de l'EPA Paris-Saclay et de la CCI Paris Île-de-France, avec l'association Pacte PME, est menée en lien avec les trois agglomérations du territoire (Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles-Grand-Parc).

Le prochain événement est une table ronde avec trois à cinq grands groupes le 18 juin 2019, de 8 h à 11 h, à Saint-Aubin. Le programme prévisionnel porte sur la présentation de l'organisation des achats de grands groupes de Paris-Saclay et de futures opportunités de travaux, suivie d'un networking TPE-PME/Grands groupes. L'inscription préalable est obligatoire.

Voir le PowerPoint de présentation joint à ce compte-rendu.

Question : Dispose-t-on de chiffres sur les résultats de cette démarche ?

Réponse : Il n'y a pas encore de chiffres car c'est le début du processus et l'on s'est surtout attaché à développer les partenariats. Il s'agit en effet d'abord de massifier pour pouvoir ensuite mesurer, et l'outil sera développé pour cela dans un second temps. Mais on peut déjà indiquer qu'il y a des retours de PME qui signalent avoir décroché des contrats avec de grands groupes.

• Les dangers de l'hyperconnexion

Karine Laurent, Pharmacienne, Présidente de Klen Impact, indique que du fait des nouvelles technologies, il devient de plus en plus difficile de séparer la vie privée et la vie professionnelle, d'où la notion de droit à la déconnexion. La loi prévoit ainsi dans les entreprises des actions de prévention, d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés pour éviter les dérives. La déconnexion est-elle un droit ou un devoir ? Certes, c'est un droit, mais c'est aussi une question de responsabilité individuelle, ce qui implique de connaître avant d'agir.

Quelques chiffres, issue d'une étude de la DARES : une augmentation de l'utilisation des outils numériques chez les salariés, de 50 % en 1998 à 71 % en 2013 ; une forte diminution du nombre d'ordinateurs fixes ; un usage qui concerne toutes les catégories professionnelles ; une augmentation du temps d'utilisation, avec trois heures par jour en 2013 pour 45 % des salariés. Et ces chiffres remontent à six ans, c'est donc beaucoup plus aujourd'hui. S'ils présentent des avantages, les usages des technologies de l'information et de la communication peuvent aussi présenter de nombreux inconvénients.

Une autre étude indique qu'en 2018, 75 % des salariés utilisent les outils numériques plus de trois heures par jour, la moitié plus de six heures par jour. Cela a des conséquences, avec un gain en termes de réactivité et d'autonomie, mais aussi un empiètement sur la vie privée. Un salarié sur deux se connecte le soir ou le week-end à son domicile (un sur trois pendant les congés). 43 % des salariés se sentent fatigués par le flux d'informations, 39 % estiment recevoir un trop-plein d'informations et 36 % se sentent submergés. Un salarié sur quatre déclare manquer de temps pour traiter toutes les informations qu'il reçoit.

En ce qui concerne les jeunes, 93 % des 12-17 ans en 2016 ont un téléphone portable (72 % en 2005). Les 13-19 ans passent 15 heures par semaine sur Internet, les 7-12 ans, 6 heures, les 1-6 ans, 4,37 heures. 63 % des 11-14 ans sont inscrits sur un réseau social, 80 % des 13-19 ans ont un compte YouTube, 77 % ont un compte Facebook, 57 % un compte Snapchat (et ces données 2016 n'intègrent pas Instagram). Face à cela les parents tentent d'interdire, punissent, mais il est préférable de sensibiliser aux problèmes que pose l'usage intensif des TIC, pour responsabiliser plutôt que d'être dans une posture interdiction/autorisation.

Les dangers sont les effets du stress et de la fatigue sur le cortex préfrontal. Or, le cortex préfrontal est ce qui nous permet d'être efficaces. Quand il y a fatigue, il y a moins de dopamine et de noradrénaline, ce qui peut provoquer une inefficacité. Mais en cas de stress, il y a trop de dopamine et de noradrénaline, ce qui provoque aussi une inefficacité et une perte de recul sur le quotidien, avec par exemple une focalisation sur un problème. En cas de fatigue, il y a une perte de contrôle de soi et l'individu est happé par tout ce qui est tentant : télévision, portable, nourriture, tabac, alcool, etc., ce qu'on appelle le circuit de la récompense. Si le circuit de récompense prédomine par rapport au cortex préfrontal, l'individu va chercher le plaisir et ce phénomène est augmenté par l'hyperconnexion. Le cortex préfrontal a alors trop de tâches à gérer et est perdu. Il faut donc préserver le cortex préfrontal pour être efficace.

Aux États-Unis, les effets d'une période de cinq jours sans mails ont été étudiés. Les mails sont la première cause de stress au bureau. Quand on coupe les mails, on constate une augmentation de l'interaction entre les collègues. Quand on augmente le temps passé sur les mails, cela se traduit par une baisse de productivité de l'entreprise.

Il faut savoir que l'attention s'élevait à trois minutes en 2004, elle était de 1,15 minute en 2012. Pour les jeunes, elle s'élève à 45 secondes. Il existe plusieurs types d'attention : l'attention soutenue (pendant plusieurs minutes ou heures) et l'attention sélective, qui permet d'éliminer les bruits inutiles de l'environnement. Le mode multitâches ne fonctionne pas. En effet, quand on fait deux tâches en même temps, on rate de l'information. En outre, les mécanismes d'inhibition fonctionnent moins bien et il est moins facile de faire abstraction du bruit. Les conséquences du multitâches sont les suivantes : chaque

tâche est traitée superficiellement ; on baisse le critère de performance et l'impression d'efficacité est une illusion ; cela a un impact sur le temps de sommeil.

L'hyperconnexion a pour conséquence d'éloigner du réel et contribue aux risques de burn-out (dont les effets se font sentir pendant de nombreuses années et qui concerne 12 % des actifs). Elle a donc des conséquences sur la vie, mais beaucoup de personnes sont dans le déni à ce sujet.

Quand y a-t-il addiction ? Il ne s'agit pas d'un problème de temps passé sur les écrans, les critères sont les « 5C » : perte de contrôle, compulsif, « craving » (envie irrésistible), continu, conséquences importantes sur la vie sociale.

Comment faire pour se déconnecter ? Il faut désactiver les notifications sur le téléphone portable ; ne pas dormir à côté du téléphone portable ; inverser les couleurs du téléphone ; pratiquer des activités physiques ; pratiquer la cohérence cardiaque par des exercices de respiration.

• **Le point d'étape depuis le petit-déjeuner d'octobre 2018**

Audrey Stos, Directrice Espace Singulier, rappelle qu'Espace Singulier est une association non spécialisée créée en 2008 qui intervient en Essonne. Elle a créé trois services, appelés des relais, pour faciliter le quotidien de personnes qui sont confrontées à la maladie, au handicap ou à la perte d'autonomie d'un de leurs proches et qui tiennent un rôle d'aidant vis-à-vis de celui-ci, c'est-à-dire qui lui viennent en aide bénévolement et régulièrement :

- un relais ressources pour les particuliers et les professionnels qui ont des questions et ne savent pas à qui s'adresser ; Espace Singulier met en lien avec les bons interlocuteurs ;

- un relais mobilités, plutôt sur Massy et sur Palaiseau, pour permettre par exemple à une personne devant se rendre à un rendez-vous médical d'être accompagnée bénévolement lorsque personne ne peut l'emmener ;

- un relais répit pour les aidants. Grâce à ce relais, un bénévole de l'association vient s'occuper de la personne aidée pour permettre à un aidant qui passe 100 % de son temps avec la personne aidée de souffler. Le service est gratuit pour les bénéficiaires, seule une adhésion à l'association est demandée.

Il faut rappeler l'existence du collectif national « Je t'Aide », dont l'objectif est de faire reconnaître le statut des aidants, afin de leur ouvrir des droits. On compte 11 millions d'aidants en France, dont 58 % sont des salariés, en majorité des femmes ; 4 millions sont aidants de personnes âgées. La vie professionnelle de ces aidants est très impactée par leur rôle auprès de la personne aidée et il est important que les entreprises mettent en place des dispositifs pour accompagner ces aidants.

Rappelons aussi que le projet de loi de Jocelyne Guidez, Sénatrice, a pour objectif de voir reconnaître le statut des proches aidants, en favorisant leurs droits sociaux et leurs revenus pendant le congé d'aidant (actuellement non rémunéré). Le projet de loi a été adopté le 13 mars 2019 dans une forme allégée par rapport à ce qui était initialement prévu. On y trouve l'obligation pour les branches professionnelles de négocier pour permettre aux aidants de concilier vie professionnelle et vie d'aidant ; une priorité au CPF est donnée aux aidants revenant de congé. On est encore loin de la rémunération du congé, mais c'est une avancée.

La prochaine journée « Chez Eva One Day » organisée par Espace Singulier dans le cadre de la Journée nationale des aidants aura lieu le 11 octobre 2019 à l'Espace Liberté. Le petit-déjeuner de l'ACE CEE ouvrira cette journée, dont le programme est en cours d'élaboration (les idées sont les bienvenues). Par ailleurs, dans l'objectif de sensibiliser les entreprises, il est envisagé de mettre en place un défi sportif qui aurait lieu en septembre, pour que des tandems de salariés (à l'image du tandem personne aidée/aidant) marchent ensemble et comptabilisent un certain nombre de pas pendant un mois.

• **Prochain petit-déjeuner de l'ACE CEE :**

- vendredi 10 mai 2019 au WAI Massy-Saclay, avec pour thème le Brexit.

